



La Conseillère d'Etat

Présidence DJPS

Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3962
1211 Genève 3
Tél. (022) 327 25 00
Fax. (022) 327 06 00

Prière de rappeler
la référence ci-dessous
ND/mg 462/3102

Monsieur Georges LETELLIER
Député
3, avenue Th.-Flournoy
1207 GENEVE

Concerne : Interpellation urgente écrite : "Quels projets pour pallier au manque de policiers dans notre canton et engagement de ressortissants étrangers (permis C)

Monsieur le Député,

Je me réfère à votre interpellation urgente déposée lors du Grand Conseil des 21 et 22 février 2002, qui a retenu toute mon attention.

Selon l'article 26, alinéa 3, de la loi sur la police, les conditions auxquelles les candidats doivent satisfaire pour pouvoir faire partie du Corps de police sont fixées par le département de justice, police et sécurité.

Dès lors, rien ne s'opposerait légalement à l'engagement, au sein de la police, de ressortissants étrangers titulaires du permis C.

Cela étant précisé, vu le contexte social actuel et comme vous le faites remarquer, je ne suis pas certaine qu'une telle mesure serait bien perçue dans l'opinion publique, encore attachée à l'exigence de la nationalité suisse pour exercer une tâche d'autorité dans notre pays.

En tout état de cause et avant d'envisager cette voie de recrutement, de nombreuses mesures doivent être discutées d'entente avec la police, mais il est important à mes yeux que toutes les hypothèses puissent être explorées.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Micheline SPOERRI